

REGLEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Madame, Monsieur,

Veuillez prendre connaissance des quelques précisions concernant LE REGLEMENT de l'école « TOM POUCE ».

1 ► Les horaires de l'établissement sont :

- de 7 H 30 à 13 H 30 pour les cours du lundi au vendredi
- de 13 H 30 à 16 H 30 pour la garderie du lundi au jeudi.
- la garderie est un service gratuit, la direction se réserve le droit de refuser les enfants trop indisciplinés. elle prendra effet à partir du mercredi 03 octobre 2018.

Passé ces horaires l'école se dégage de toutes responsabilités.

- Activités périscolaires à partir de la GS : danse africaine, Djumbé, capoeira, judo, arts visuels.

2 ► **Tout enfant absent le jour de la rentrée, sauf information préalable donnée à l'établissement s'expose à être radié au profit des enfants en liste d'attente.**

3 ► Toute personne habilitée à prendre les enfants en charge à la sortie de l'établissement, doit être présentée auparavant à la maîtresse.

4 ► Pour tout changement de personne il est impératif de présenter une pièce justificative identifiant l'un des parents (Père ou mère de l'enfant), sous peine de voir refusé la sortie de l'établissement à l'enfant.

5 ► Pour tout changement de numéro de téléphone il est impératif de nous communiquer ce dernier afin de vous joindre si nécessaire.

6 ► Il est important de munir l'enfant de :

- un goûter si possible varié et équilibré, pas de surplus en valeur calorique ni de repas.
- un repas pour les enfants présents en garderie jusqu'à 16 H 30. (**Poisson interdit**)
- boisson en quantité suffisante, une bouteille d'eau. (Par mesure d'hygiène une gourde simple).
- il est interdit d'apporter à l'école des bouteilles en verre, des sucettes, des bonbons durs.
- un **change complet est obligatoire** (pantalons et t-shirt, robe, etc.).
- une serviette de toilette usagée pour une hygiène indispensable. « Non restituée »
- un vieux tee-shirt adulte pour les arts plastiques
- couches pour les tout-petits, et culottes obligatoires lors de l'apprentissage au pot.

7 ► Il est demandé aux parents de bien vouloir veiller à la propreté des enfants pour le départ d'une bonne journée.

8 ► Les objets de valeur sont interdits, en cas de perte l'école décline toute responsabilité.

9 ► Les jouets à connotation guerrière sont interdits.

10 ► a) En cas d'accident dans l'enceinte de l'école, l'enfant sera conduit au CMS (ambassade de France), ou au cabinet du docteur THERMOS sauf avis contraire des parents, désignant un confrère habilité à soigner l'enfant (voir paragraphe autorisation parentale).
b) Dans l'impossibilité de vous joindre ou votre médecin, l'école se réserve le droit de faire appel aux médecins indiqués au-dessus si l'urgence l'exige pour la sécurité de l'enfant.

11 ► Tout enfant atteint de maladie contagieuse se verra refuser l'accès de l'école.
Les enseignants ne sont pas habilités à donner des médicaments aux enfants.

12 ► Pour des raisons de SECURITE une **RESPONSABILITE CIVILE** sera obligatoire, et ne pourra être effective qu'à la suite d'un accident survenu à l'intérieur de l'établissement et aux heures d'ouvertures de celui-ci.

13 ► En cas de non respect du règlement, votre enfant risque de se voir refuser l'entrée de l'école.

14 ► Dans un souci commun de voir votre (vos) enfant (s) effectué une bonne scolarité, nous espérons une collaboration étroite entre la famille et l'école TOM POUCE, où son équipe pédagogique est à votre entière disposition pour tout contact susceptible de permettre à ce dernier, une meilleure adaptation et réussite dans le milieu scolaire.